



Nom et prénom de l'élève :

FORMULAIRE D'AUTORISATION

Suivi des sorties en lien avec la famille :

1. Retour hebdomadaire de l'élève à l'internat :
 - Dimanche soir entre 20h et 22h.
 - Lundi matin avant 7h50 (avec dépôt des valises dans la bagagerie).
2. Je soussigné(e), Monsieur, Madame (responsable légal), permet à mon enfant de bénéficier des autorisations suivantes :

Autonomie du matin (7h45-8h05). – Uniquement pour les lycéens.

Autonomie du soir (18h 18h30). – Uniquement pour les lycéens.

Sortie du mercredi (16h-18h15). – Uniquement pour 3èmes et les lycéens.

Ces différentes autonomies sont attribuées aux élèves de 3^{ème} et/ ou lycéens en début d'année et sont soumises à révision au cours de l'année scolaire (voir document annexe 1 sur l'autonomie).

Pratique d'une activité encadrée (club de sport, école de musique ou de danse, associations culturelles, etc...- (Collégiens et lycéens) :

Joindre obligatoirement :

-une attestation d'inscription.

- une demande manuscrite de sortie avec indication du jour et des horaires de l'activité ainsi que des heures de sortie et de retour à l'internat (voir formulaire ad hoc).

Autorisation de sortie en accord avec la vie scolaire pour prospection d'un stage (lycéens du LP uniquement).

3. Sorties exceptionnelles :

Elles ne pourront être sollicitées qu'à l'aide de l'imprimé "Sorties exceptionnelles 2017-2018" remis **au plus tard le lundi à 12h au Responsable de la Vie Scolaire** (tout autre moyen de communication ou tout retard de transmission des messages peut entraîner une non prise en charge des sorties demandées).

En cas de situation particulière, nous vous remercions de joindre un courrier explicatif.

En tant que représentants légaux de notre enfant, nous avons pris connaissance que ces autorisations peuvent être supprimées par les responsables de l'internat en cas de manquement au règlement d'internat ou de résultats scolaires insuffisants.

Fait à, le/...../2017

Signature du père (ou tuteur légal)

Signature de la mère

Important : La fiche de renseignements est indispensable pour le suivi de votre enfant à l'internat.

Veuillez rapporter impérativement ce document signé aux responsables de l'internat

dimanche 3 ou lundi 4 septembre 2017 lors de l'installation de votre enfant,

accompagné du règlement de l'internat signé et du chèque de caution de 200 €.